



Floréal lignes

Année 2015, n°33

31/03/2015.

DANS CE NUMÉRO :

Le mot du Président.	P1
L'Est Républicain interview Virginie V.	P1
Les organismes face à la santé mentale.	P2-4
Galettes des rois à Floréal.	P4
Raquettes poétiques.	P4
Symphonie en blanc.	P5
Invités Ô Doubs Gem.	P5
Floréal'déj.	P5
Après-midi tricot.	P5
Un repas africain.	P6
Les beignets + Carnaval.	P6
Charades par Christine.	P6
Poèmes de Floréaliens.	P7
Labyrinthe par Benoît J.	P7
Photothèque.	P8

Association Floréal
48b, rue de Belfort
25000 Besançon

03 81 47 12 96

flore.al.handicap.psy@wanadoo.fr

http://pagesperso-orange.fr/flore.al.asso



Le mot du Président.

C'est désormais un fait irréversible, la fusion entre la Bourgogne et la Franche-Comté est réalisée. Loin de moi l'idée de contester ou de critiquer cette fusion. Pour autant, alors que l'anonymat nous guette, alors que beaucoup de personnes et singulièrement les plus fragiles, je pense aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, ont besoin de proximité, de repères proches d'eux, il convient de s'interroger sur le maintien de l'exigence de proximité.

Par ailleurs, la fusion entre ces deux régions aura pour conséquence la fusion des Agences Régionales de Santé. Or, toute fusion se traduit par des économies d'échelles. Comment se traduiront ces économies d'échelles pour la Franche-Comté en général et pour nos associations en particulier?

La question mérite d'être posée. Aux fins de répondre aux mieux à cette question, l'idée d'anticiper les événements collectivement pour mieux y faire face ensemble a été lancée. C'est une excellente initiative sous réserve de ne pas s'égarer sur le terrain de questions secondaires et de se consacrer à l'essentiel, c'est à dire la reconnaissance du handicap psychique et le rôle des GEM.

Jacques VUILLEMIN,
Président de Floréal.

L'Est Républicain interview Virginie V.

C'est sur la Place de la révolution, par un samedi de Mars ensoleillé qu'ont débuté les Semaines d'Information sur la Santé Mentale. Virginie V. fut notre porte-parole :

Sensibilisation Semaine d'information sur la santé mentale

« Se méfier des préjugés »

VIRGINIE a 39 ans, un grand sourire et beaucoup d'aplomb lorsqu'elle aborde les boudoirs. Et c'est avec la même assurance qu'elle répond au journaliste, sur le stand dressé hier, place de la Révolution, à l'occasion de la Semaine de la santé mentale. Pourtant, elle n'a pas toujours eu cette aisance, loin de là. « A partir de l'adolescence », explique-t-elle, « j'avais beaucoup de mal à aller vers les autres. Je ne me sentais pas comprise et j'étais très souvent isolée ».

Aujourd'hui, la vie de Virginie a bien changé. Ses traitements y sont pour quelque chose, de même que le travail qu'elle a effectué sur elle-même. Mais l'association Floréal, qui l'a accueillie, l'a aussi beaucoup aidée. Groupe d'entraide mutuelle (GEM) installé rue de Belfort, cette structu-

re propose aux personnes affectées de troubles psychiques de nombreuses activités artistiques et de loisirs. Une cinquantaine d'habitues s'y rend chaque jour, avec des objectifs clairs : reprendre confiance en soi, se responsabiliser, acquérir plus d'autonomie et tisser à nouveau des liens avec les autres.

Objectifs atteints pour Virginie, qui effectue même des tâches de secrétariat pour l'association. « Ce que je voudrais dire, c'est qu'il faut prendre le temps de connaître une personne, y compris les soignants qui doivent la comprendre avant de donner un traitement. Il faut se méfier des préjugés, des clichés et de l'image qu'une personne renvoie : ce n'est pas toujours celle qui lui correspond ».

Est Républicain 15-03-2015 S.I.

Les organismes face à la santé mentale.

Organisée à la demande des réseaux des responsables Développement social urbain et des référents Sécurité et Tranquillité, une journée sur la santé mentale a permis d'aborder, au travers de deux cultures différentes, les divers aspects d'une question qui prend de plus en plus d'importances et à laquelle les organismes cherchent de nouvelles réponses.

Problématique ancienne pour les organismes, puisque l'USH avait publié dès 2006 un guide « l'accès et le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles de santé mentale », la santé mentale n'est plus aujourd'hui une question marginale. Particulièrement prégnante dans les quartiers sensibles où les bailleurs sociaux sont confrontés à des troubles de voisinage et des difficultés à vivre ensemble, elle interpelle de plus en plus nombre d'institutions

Force est de constater que les difficultés de santé mentale tendent à s'accroître avec la crise économique, avec les difficultés de la vie quotidienne et avec la plus grande vulnérabilité des locataires et des demandeurs. « Il y a enjeu majeur de la cohésion sociale dans les quartiers et à l'échelle de l'immeuble, souligne Béatrix Mora, directrice du service des Politiques urbaines et sociales à l'USH ; cette problématique va devoir être prise en compte dans l'élaboration des futurs contrats de ville ». Elle émerge également dans l'appel à projets 10000 logements accompagnés.

Comme l'a rappelé Juliette Furet, responsable du département politiques sociales à l'USH, la notion de santé mentale met en jeu des questions d'intégration sociale des personnes concernées, de capacité de vivre en collectif, à s'inscrire dans un réseau relationnel et renvoie à des problématiques plus larges que la seule maladie psychiatrique ». Cette approche de la santé mentale doit guider l'action des organismes en s'inscrivant dans des partenariats larges avec l'ensemble des acteurs pouvant contribuer à la réponse à ces situations. Les organismes, en première ligne pour gérer ces situations dans leur patrimoine, forment et accompagnent leurs personnels, mettent en place des processus de gestion spécifiques. L'objectif de la journée était d'apporter des éléments de cadrage sur la santé mentale et de mettre en débat des expériences porteuses de progrès.

De la souffrance psychosociale à la maladie

Pour Pauline Rhenter, chercheuse spécialisée en habitat de santé mentale, les définitions de la santé mentale sont larges, multiples. Elles vont de la détresse psychologique jusqu'aux pathologies mentales avérées par le corps médical et intègrent les ressources psychologiques et les capacités d'agir que les personnes peuvent déployer pour assumer leurs rôles sociaux de mère, de père, de locataire ou de travailleur.

« Ce que l'on peut retenir, précise-t-elle, est que les troubles psychiatriques ne sont qu'une des dimensions de la santé mentale.

Quand on est acteur du logement, la question qui se pose est celle du retentissement de ces troubles sur la gestion quotidienne.

Toutes les études montrent que la pathologie n'est pas prédictive d'une capacité à habiter. Peu importe de nommer la maladie. Pour un bailleur, la santé mentale

est une question de cohésion sociale avant d'être médicale ».

Quels dispositifs opérationnels peuvent-ils contribuer à apporter ? Aujourd'hui, qu'est-ce que le partenariat en matière de santé mentale ? Au-delà des réseaux interprofessionnels et des forums débats, deux types de partenariats concernent plus particulièrement les bailleurs sociaux dans la mesure où ils mobilisent tous les partenaires susceptibles d'agir en santé mentale : les cellules de coordination et les conseils locaux de santé mentale.

Structurer des partenariats opérationnels

Le traitement de ces situations relève d'une approche pluridisciplinaire. Ces partenariats réunissent, selon les cas, le centre médico-psychologique (CMP), les services sociaux et médico-sociaux, les services d'hygiène, les acteurs de l'habitat et parfois la police, la justice, les élus locaux. En contact avec les habitants, les maires, officiers de police judiciaire, souvent présidents d'hôpitaux, sont des acteurs clés pour bâtir des partenariats durables. Ces partenariats se structurent souvent autour des enjeux suivants : prévenir et gérer la crise ; résoudre des situations individuelles identifiées par l'un ou l'autre partenaire ; intégrer les problématiques de santé mentale dans la planification de l'offre d'habitat ; instituer des formes de médiation ; créer un accompagnement adapté, une offre de logement spécifique ; garantir un engagement réciproque entre bailleurs et professionnels de l'accompagnement ; informer et déstigmatiser ; former. Ainsi à Reims, un groupe de travail sur la santé mentale regroupant les bailleurs, la psychiatrie et des associations a permis de sensibiliser les professionnels de terrain. Plus récemment, un conseil local de santé mentale a été créé autour de la souffrance psychique et une convention de partenariat passée entre les bailleurs, les secteurs de la psychiatrie, le CHU et le maire pour intervenir à domicile. En 2013, un contingent de logements a été réservé pour les personnes ayant un handicap psychique.

Parmi les nombreuses initiatives existant à Marseille, une intermédiation locative permet de réserver, à titre expérimental, des logements à des personnes suivies par la psychiatrie publique mobile et sans logement ou mal logées, dans le cadre des ateliers santé/ville.

A l'initiative des bailleurs sociaux, un groupe de régulation de santé mentale fonctionne à Villeurbanne depuis 2007. Ce dispositif de prise en compte des troubles du voisinage en lien avec la souffrance psychosociale a été officialisé en 2010 par une convention partenariale.

A Lille Est, l'association intercommunale Santé/Santé mentale et Citoyenneté a montré un dispositif de logements associatifs. La psychiatrie propose un candidat aux bailleurs sociaux avec deux garanties : un engagement pour un contrat de soin et la garantie du paiement du loyer.

Témoignages

Les témoignages illustrent les différentes approches envisageables, avec un principe commun-entrée pluri acteurs - conjugué aux problèmes clés de la déontologie et du secret professionnel à mettre en œuvre dans l'exercice de ces partenariats.

Une mission d'appui aux équipes de proximité et aux locataires en souffrance psychique entre Paris Habitat et

l'Association Aurore.

A Paris Habitat, qui gère quelque 120000 logements, le constat est sans appel : des locataires ne répondant à aucune sollicitation avec pour certains des impayés de loyer de 20000 à 30000€, des troubles de voisinage, des conseillères sociales n'arrivant pas à trouver de solution autre que la procédure d'expulsion. Pour y remédier, Paris Habitat a fait appel à l'association Aurore. Pour Attika Benmaiza, directrice du pôle social à l'OPH, « l'objectif est de prendre en charge les situations pour lesquelles toutes les procédures sociales n'ont pu aboutir, pour lesquelles un autre regard, celui d'un tiers, est nécessaire pour se démarquer du bailleur. Le pôle social est le pilote, le référent, avec un engagement de la direction générale. Il s'agit d'une démarche expérimentale, financée sur fonds propres. Trente ménages sont suivis. »

L'association Aurore intervient auprès des locataires et auprès des membres du personnel, gardiens et conseillers sociaux.

Comment en effet intervenir auprès des locataires qui ne demandent rien, avec lesquels le contact est compliqué ou dont la demande peut s'exprimer par des troubles de voisinage, de la dette, cette dernière étant souvent une forme d'appel, une manière de rester en contact avec le bailleur. « L'idée est d'aller progressivement auprès d'eux par le biais d'une équipe mobile pour tenter d'élaborer une demande de soins et d'aides. » Des points d'étape ont lieu tous les deux mois avec les conseillères sociales. L'intervention auprès des salariés, permet de leur donner des moyens pour ne pas se « cogner contre la porte, explique Marianne Auffret de l'association Aurore. Nous intervenons par le biais d'un groupe d'analyse de pratiques animé par les psychologues de l'association et par la formation/sensibilisation. L'idée est d'apporter de la connaissance, du savoir, non sur les pathologies mais sur comment mieux comprendre les situations, trouver la meilleure position, le meilleur moment pour intervenir ». « Pour ce qui concerne le « rendu compte », précise Attika Benmaiza, toutes les informations sont orales. Peu nous importe la pathologie du locataire. Ce que nous attendons d'Aurore, c'est l'évolution des situations enkystées depuis cinq ou six ans, justifiant le maintien à domicile. Il faut aussi accepter l'échec. Tous les locataires ne relèvent pas de la psychiatrie. Certaines situations n'évolueront pas et l'expulsion peut être bénéfique. Si le maintien n'est pas possible, des solutions alternatives peuvent être anticipées avec les partenaires, comme les logements loués à des associations, des maisons-relais, des maisons de retraite ».

Une formation-action interacteurs et convention sur les sorties de psychiatrie dans le cadre du Conseil local de santé mentale à Lyon

Signée en avril par le Grand Lyon, l'État, l'association des bailleurs sociaux du Rhône, trois centres hospitaliers spécialisés et des partenaires associatifs, la convention Santé psychique et logement a formalisé les travaux initiés par le Grand Lyon en 2002. « Elle est l'aboutissement d'une démarche partenariale de longue haleine, explique Xavier Deloche, directeur du développement social à l'Opac du Rhône. Elle pointe des enjeux politiques et donne des outils opérationnels pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes en souffrance psychique, formalisant ainsi un cadre de

coopération inédit pour une prise en charge collective de problèmes complexes, là où individuellement on se trouve démuné ».

Premier axe, une formation-action destinée aux bailleurs sociaux et aux acteurs des secteurs social, médico-social et sanitaire. Après un premier module plus théorique pour une connaissance partagée de la santé psychique, le second vise à la constitution d'une instance de coordination partenariale locale. Les formations ont lieu sur neuf territoires. A terme, quelque 300 personnes en bénéficieront. Pour Xavier Deloche : « la formation permet aux différents acteurs de mieux se connaître, de travailler la confiance, de libérer la parole et de faciliter ensuite la résolution de situations complexes ».

Déclinaison de cette formation-action, la signature en juin 2013 d'une convention entre l'Opac du Rhône et l'hôpital psychiatrique Saint Jean de Dieu pour la location, à titre temporaire, des logements en faveur de personnes sortant d'hospitalisation et l'officialisation d'un partenariat avec son équipe « psy mobile ».

Dernier volet, des chartes déontologiques signées dans le cadre des conseils locaux de santé mentale posent un cadre éthique et professionnel sécurisant. Nombre d'éléments doivent être discutés, comme le traitement des situations, les outils, le pilotage et le fonctionnement collaboratif.

Une charte santé mentale et habitat entre les bailleurs sociaux et l'hôpital en Isère.

Une réflexion ancienne entre les bailleurs sociaux et les acteurs de la santé mentale a abouti à la publication d'un guide *santé mentale et logement* en 2007, puis à la signature d'une charte « Santé mentale et logement », le 17 juin 2009 pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes souffrant de troubles psychiques, grâce à un réseau d'intervenants travaillant en synergie.

Dès leur prise en charge, les équipes médicales et sociales de l'hôpital préparent la sortie de la personne hospitalisée. Le locataire signe un contrat d'objectifs dans lequel il donne son accord pour intégrer un logement social. De leur côté, les équipes de soins s'engagent à être présentes. En cas de rechute, soit on refait un contrat avec la personne, soit on envisage une alternative.

Le deuxième objectif est de prévenir l'expulsion et favoriser le maintien. Si la personne n'est pas hospitalisée, la procédure classique est mise en œuvre. En cas de troubles, la loi s'applique. Un autre logement est proposé à la personne. En cas de refus, c'est l'expulsion. Elle s'engage dans un autre dispositif de logement avec un accompagnement plus serré. « La charte ne bloque pas la procédure classique du bailleur, qui a une obligation de résultats et ne doit pas sortir de sa ligne, explique Tania Vieillotetzol, d'Actis. Chacun doit rester dans sa légitimité, c'est la logique du compromis, du consensus. La charte est un outil, elle ne remet pas en cause les concertations entre acteurs de terrain ».

« Le fait de parler de manifestations psycho sociales et de ne pas entrer dans le diagnostic nous a permis de donner à chacun son degré d'expertise. Même si nous nous connaissons bien, martèle Claire Thébaud-Jean, directrice adjointe du centre hospitalier Alpes-Isère ; chacun doit rester ce qu'il est, dans ses prérogatives et sa légitimité. Il faut dépasser les bonnes ententes entre personnes pour que perdure le partenariat ».

Après quatre années de fonctionnement, le dispositif a fait la preuve de son efficacité. Sur 2010-2013, il y a eu 10000 journées d'hospitalisation en moins (8,5%). Parallèlement, les files actives des travailleurs sociaux ont augmenté de 160. Côté Hlm, en 2013, seulement 54 situations difficiles ont été identifiées et traitées contre 80-85 auparavant. La majorité des locataires suivis ne font jamais parler d'eux.

Habiter autrement : les habitats partagés à Lille.

Depuis juin 2013, neuf personnes souffrant de troubles psychiques partagent trois appartements dans une tour en plein cœur de Roubaix. Ce projet, initié et porté par Lille Métropole Habitat et l'association Interval, s'inspire des familles gouvernantes. Il est une alternative au logement en institution et à l'appartement thérapeutique.

Trois auxiliaires de vie sociale sont présents auprès des habitants tous les jours, et font tourner la maison, assurent les tâches ménagères, les courses et les repas, veillent au respect des règles de vie commune. Une coordinatrice gère le projet de service, anime le partenariat, fait le lien avec la gestion locative, le secteur médico-social, les associations, les groupes d'entraide mutuelle. Comme l'expose Julie Xavier Konor, de LMH, « nous avons pris le temps d'élaborer des outils pérennes en matière de gouvernance. C'est le bien-être qui a présidé pour que ces personnes aient

une vie la plus proche possible des autres pour développer de l'autonomie, évoluer positivement. Et une ambition forte, fonctionner sans subvention pour assurer la pérennité du dispositif ».

Le choix a été fait de mutualiser les ressources des personnes pour faire fonctionner le dispositif et notamment financer les auxiliaires de vie sociale. 37€ par jour, c'est le coût quotidien par résident de cette colocation. Un dispositif moins coûteux qu'une place en foyer, financé grâce aux allocations pour adultes handicapés (AAH) et à la prestation de compensation du handicap (PCH) dont doivent bénéficier les locataires pour intégrer la location. « C'est la PCH allouée à chaque résident qui permet de payer les auxiliaires de vie, explique Julie Xavier Konor ; le Conseil Général a financé la première année, le poste de coordinatrice, poste complètement dédié à ce projet et qui en fait la plus-value ». Les études de faisabilité et les quelques travaux d'aménagement ont été financés par LMH. Sur les neuf personnes du début, sept sont encore sur place, en revanche, les allers-retours sont assez fréquents avec l'hôpital. Cette opération a recréé du lien social dans la tour, sous le regard bienveillant de l'entourage direct. Face à la demande des organismes, l'USH intégrera cette question dans son plan d'action professionnelle en 2015, notamment en mettant à disposition des fiches d'expériences et en actualisant le guide.

Revue « Actualités Habitat » n°1005.

Galette des rois à Floréal.

Le 14 janvier dernier, j'ai participé à la galette des rois de Floréal. Adhérente depuis quelques mois, j'ai trouvé ce moment convivial propice aux échanges et à de nouvelles rencontres.

Ce moment de convivialité débuta par un discours de Jacques Vuillemin, président de l'association Floréal et se poursuivit par quelques chants que nous a fait partager le groupe chorale.

L'après-midi se poursuit dans une ambiance bon enfant, blagues et histoires drôles s'enchaînent et dans le même temps, nous avons pu déguster la galette.

J'ai pu faire partager un de mes textes parut dans le numéro précédent qui est un acrostiche sur le thème du sourire.

Je tenais à remercier l'ensemble des Floréaliens présents ce jour-là ainsi que Delphine, Laetitia et Jacques pour avoir organisé cet événement.

Julie P.

Raquettes poétiques.

La neige est un poème. Un poème qui tombe des nuages en flocons blancs et légers. Et c'est avec elle que nous avons rendez-vous à Arc-sous-Cicon, ce dimanche 18 janvier. Notre groupe composé de Delphine, Laetitia, Christine, Katia, Nicole, et moi, est arrivé à destination vers midi.

Le paysage d'un blanc virginal se reflétait dans nos regards émerveillés. Il faisait beau quelle chance ! J'ai pensé à ce poème de Prévert qui commence ainsi : « C'est un bonhomme de neige avec une pipe en bois, un grand bonhomme de neige poursuivi par le froid ».

Nous sommes entrées dans le local prévu pour les repas, chacun avait apporté le sien et nous nous sommes

restaurées. Dans ce même local on peut louer nos raquettes, c'est très pratique. Puis nous nous sommes dirigées vers les pistes du côté des balises jaunes. Et en route pour l'aventure ! Dans notre élan, Nicole et moi nous voilà lancées sur la piste, puis les autres à leur tour prenaient la tête du peloton.

Nous avons pris une côte pour se retrouver face à des fils barbelés et après ce bel effort nous avons rebroussé chemin pour retrouver la bonne piste. Delphine a dû retirer ses raquettes suite à un incident technique. Mais elle a pu les rechausser et nous repartîmes de plus belle. Nous avons fait ainsi 10 kms avec quelques pauses pour admirer le paysage et croquer quelques fruits secs.

De retour au local nous avons rendu le matériel, et Delphine et Laetitia nous ont offert café et chocolats chauds très appréciés après l'effort. Après un dernier regard sur le paysage immaculé, nous avons pris le chemin du retour les jambes en flocons et les poumons oxygénés.

Ce fut vraiment une merveilleuse journée !

Virginie V.

Symphonie en blanc.

Toutes les conditions étaient réunies pour faire de la sortie « raquette » du 18 janvier 2015, une réussite. Et ce fut plus qu'une réussite, dont se souviendront longtemps Virginie, Katia, Christine, Laetitia, Delphine et moi-même.

Un temps merveilleux avec un soleil splendide, une ambiance formidable avec encouragements mutuels, sans oublier bien sûr les 35 - 40 cm de neige fraîche tombée dans la nuit. Marcher plus de 3h dans cette poudreuse avec des raquettes, nous a procuré un immense plaisir.

Nous avons d'abord déjeuné à Arc sous Cicon, puis avons loué les raquettes avec de monter au Crêt Monnot (1145m d'altitude). Chemin faisant, nous avons pu admirer un paysage de carte postale. De grands prés recouverts de neige, des fermes du Haut-Doubs, des sapins portant un lourd manteau blanc nous faisant une haie d'honneur. Un silence profond régnant car la neige amortit les sons. Quel plaisir ! Il y eut bien quelques problèmes avec les raquettes (Delphine, Katia et moi-même), mais Laetitia s'avéra être une parfaite technicienne en la matière, sauf pour Delphine qui fit une partie de la piste, raquettes à la main. Rassurez-vous, on la voyait encore ! En revanche, Christine porta ses bâtons pour mieux avancer.

Chacune encourageait l'autre, et après avoir monté environ 350m inutilement, nous redescendîmes et Delphine nous réconforta avec des fruits secs.

On s'arrêta plusieurs fois pour mieux contempler le paysage, prendre des photos dans ce décor de rêve. La nature parée d'un manteau d'hermine. Virginie, bien encapuchonnée marchait d'un bon pas, Katia se montra fort à l'aise, tout comme Laetitia et moi-même (hormis une chute pour le fun !). Quand à Christine et Delphine, malgré leurs ennuis techniques, elles montrèrent un grand courage et furent très contentes.

Il faisait froid là-haut. Nous avons bien mérité de boire un chocolat chaud avant de penser au retour. Et là, merci à Delphine et Laetitia, experte pour conduire sur le verglas.

Quel bon bol d'air nous avons pris !

Vive la neige.

Nicole P.

Floréa'déj.

Nous étions 3 : Virginie, Delphin et moi-même.

Nous décidons du menus :

Macédoine de légumes et tomates,
purée maison, jambon/poisson,
Fromage,
Yaourts viennois.

Nous partons en courses. Ohhh !!! Des endives, nous changeons l'entrée. Puis nous préparons le repas, 12h45 : à table !!! Humm !!! Ca sent bon, le repas se passe bien. Delphin pour sa première participation est très heureux du repas et de sa convivialité.

Voilà un repas qui s'est bien passé dans la chaleur et la bonne humeur.

Christine P.

Invités Ô Doubs GEM.

Aujourd'hui nous recevons le GEM de Pontarlier pour le repas de midi. Nicole, Virginie, Alain, moi, Delphine et Laetitia, avons préparé des petits cakes, 3 tartes au thon, salade. Le GEM de Pontarlier est venu à 5 et avait apporté leur bonne humeur et une brioche.

Nous avons bien mangé.

Puis à 14h, pour nous activité chorale, où nos amis nous ont suivis.

Vers 15h, un dernier café ensemble puis pour nos amis, retour à Pontarlier.

Super repas, super ambiance, joie et convivialité.

Christine P.

Après-midi tricot

Nous sommes 6 personnes, Peggy fait une couverture pour bébé en crochet. Martyne fait en laine blanche un petit chat. Marie-Agnès fait une écharpe point mousse rose et verte. Annie fait au crochet des carrés pour faire une couverture patchwork, et montre à Dominique comment faire. Et moi-même je fais une écharpe au point mousse avec de la laine multicolore.

Un après-midi sympa riche en échanges accompagné de café et thé.

Christine P.

Repas africain.

Il a été proposé un repas africain pour le dimanche 15 février. Chacun pouvait venir le matin pour aider à préparer le repas.

En ce qui concerne le menu, nous avons pensé à une salade africaine, du poulet au beurre de cacahuètes, puis une salade Mekhnès.

Nous étions 9, c'est-à-dire Katia, Virginie, Christine, Julie, Benoît, Alain, moi-même et nos deux animatrices habituelles, Delphine et Laetitia.

Tous les Floréaliens présents ont aidé en cuisine et pour garnir la table.

Certains s'occupaient de l'entrée, c'est-à-dire de la salade africaine qui était composée d'endives, de cœurs de palmiers, d'avocats, de miettes de crabes, de pommes avec une sauce au lait de coco. Cette salade a été préparée par Katia, Julie et Benoît.

Delphine s'affairaient à cuire le poulet et à la préparation de la sauce au beurre de cacahuètes. Laetitia coupait les patates douces en morceaux, ce qui n'était pas une tâche facile.

D'autres ont entrepris la confection de la salade Mekhnès, qui est en fait une salade de fruits. Christine et moi-même coupions des oranges en rondelles, Virginie coupait des dattes en morceaux. Puis nous avons rajouté de la cannelle et de la fleur d'oranger pour rehausser le goût.

Chacun exécutait sa tâche consciencieusement.

Après toutes ces préparations, le temps du repas arrivait.

Nous avons commencé tout d'abord par un apéritif composé de jus de fruits. Puis le plat principal, le poulet assorti de la sauce au beurre de cacahuètes accompagné de patates douces était délicieux.

Alors, nous entamions la salade Mekhnès qui avait bon goût également.

Pour terminer le repas, nous avons pris un café.

Par la suite nous avons joué à des jeux de société. Pour les uns ce fut le tarot, pour d'autres le scrabble.

Aux alentours de 17h, nous nous sommes séparés, c'était la fin de la journée.

Marc G.

Les beignets.

Nous étions tous réunis. Virginie, Marc, Jacqueline, Annie, Dominique, Christine, Delphine, Laetitia et moi-même. Afin de préparer les beignets du lendemain pour un après-midi carnaval déguisé sur fond de karaoké.

Nous avons tous mis la main à la pâte, l'une mettait la farine, l'autre le sucre, la pincée de sel, etc.

Christine pétrissait la pâte et nous a fait une jolie boule, arrivé le tour de l'étalage de celle-ci.

Chacun et à tour de rôle nous faisons nos beignets sous formes différentes, dont Jacqueline a prit soin de faire des petits cœurs : « Bonjour Tendresse ».

Marc le seul homme du groupe nous a fait de jolis beignets, c'était joli à regarder.

Que de bons moments de partage.

Virginie nous faisait la vaisselle, afin qu'elle ne s'entasse pas, quelle jolie attention.

Laetitia nous les faisait cuire, par précaution de ne pas nous brûler.

Une fois terminé, nous avons pris le soin de les goûter...hummm ! Un délice, tout ceci dans le rire et la bonne humeur.

Nous pouvons être fiers de nous.

Moi je prenais plaisir à regarder, non sans émotion, une famille de cœur et ainsi goûter au bonheur.

Martyne D.

Carnaval.

Nous étions Martyne, Virginie, Annie, Christine, Benoît, Alain et Jean-Marc.

Certains déguisés, d'autres non.

Malgré quelques problèmes d'électricité au début, nous avons pu déguster café, thé, beignets, fait la veille.

Puis karaoké sur les chapeaux de roues, nous avons tous chanter plus ou moins une chanson.

Voilà, l'heure de se quitter arrivée. Tristes mais heureux d'avoir passé un super après-midi !

Christine P.

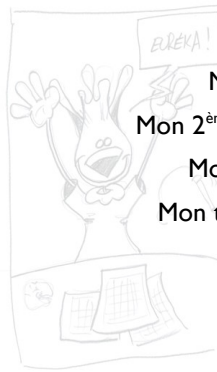
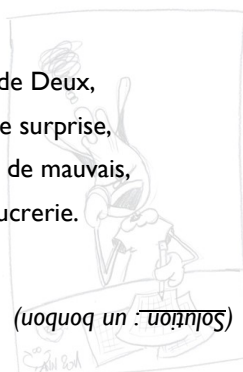
Charades de Christine P.

Mon 1^{er} est la moitié de Deux,
Mon 2^{ème} est un saut de surprise,
Mon 3^{ème} est le contraire de mauvais,
Mon tout est une sucrerie.

(Solution : un bonbon)

Mon 1^{er} est un matou,
Mon 2^{ème} est le contraire de laid,
Mon 3^{ème} est une infusion,
Mon tout fait partie d'un conte.

(Solution : chat botté)



Poèmes de Floréaliens (atelier poésie).

Fantaisie sur le temps.

Figé ou mobile,
 Tu peux le prendre en photo,
 Assurément ce sera le gros lot.
 Écoute, temps bête pas.
 Il n'est pas bête le temps.
 Non, sinon il ne passerait pas.
 Tu veux dire il redoublerait.
 Oui, tout à fait.
 Bon écoute, soif du temps, je te laisse les ins-
 tants
 Qui ne cessent de passer.
 A toi le temps.

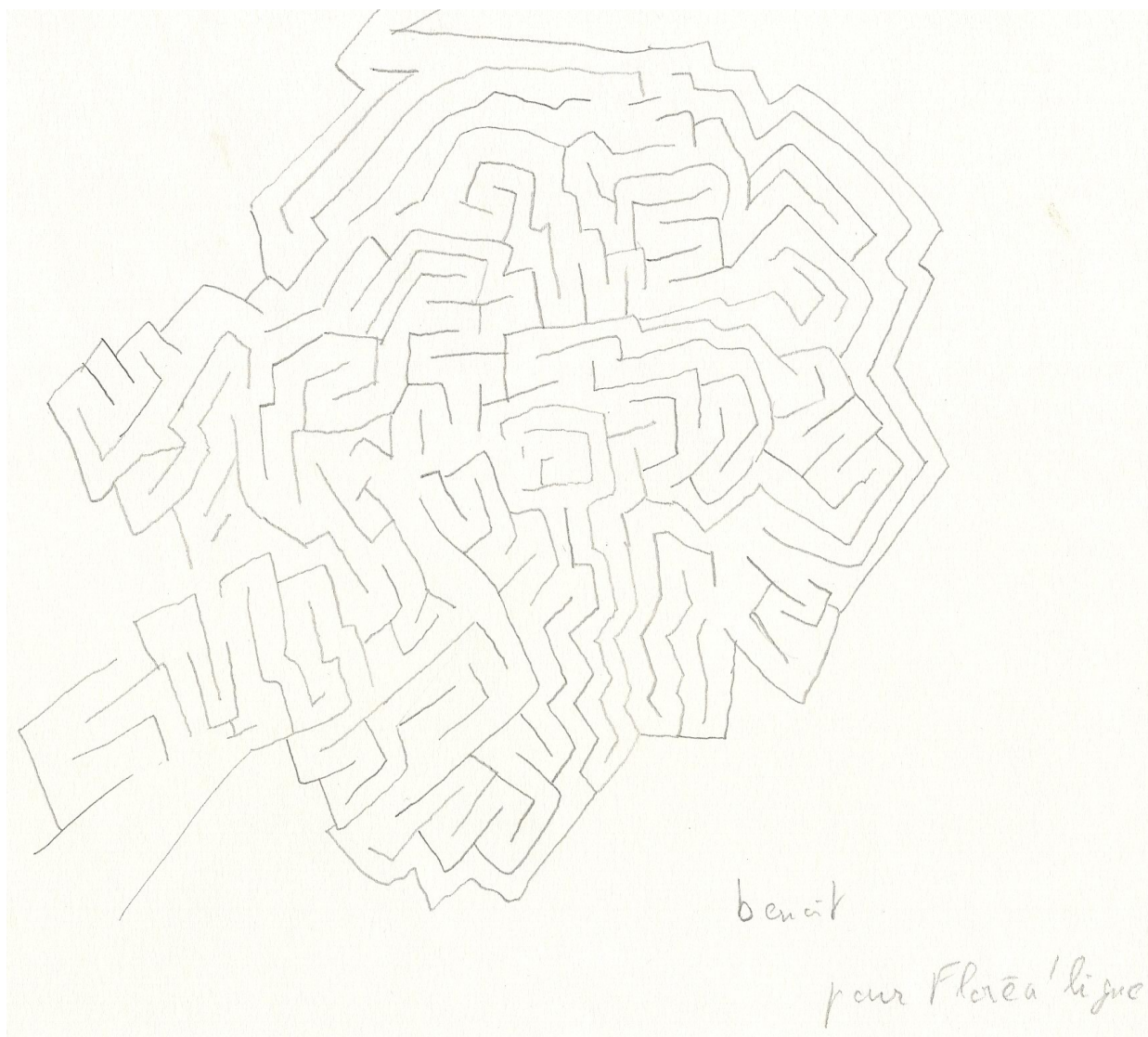
Virginie V.

Acrostiche Floréalien

Faire de nouveaux projets,
 L'échange,
 On partage de bons moments,
 Rit ensemble
 Être ensemble,
 Autour de diverses activités,
 Libre de s'exprimer,
 Instant convivial
 Être bon
 Nouvelles rencontres.

Julie P.

Labyrinthe par Benoît J.



Photothèque



Galettes des rois - janvier 2015



Sortie raquettes - janvier 2015



Repas avec le GEM « Ô Doubs Gem » - février 2015



Atelier masque de Carnaval - février 2015



Carnaval - mars 2015



SISM - initiation graffitis - mars 2015